

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

16 janvier 1992 – n° 1067
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

La neutralité au jour le jour

C'est le hasard d'une lecture, d'une actualité, qui, pour chacun d'entre nous, nourrit dans le désordre une réflexion. D'où ce bloc-notes sur la neutralité sans remise en rhétorique du discours.

Je contrôlais une date à propos des relations Suisse-URSS. Un détail des négociations menées par la Suisse à la fin de la Seconde Guerre mondiale me frappe. La commission des puissances alliées arrivée le 12 février 1945 obtient la signature d'un accord sur la suppression du commerce avec l'Allemagne et la saisie des avoirs allemands, le 8 mars 1945 (*Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*). C'est deux mois avant la fin des hostilités. Cet accord viole les deux Conventions de la Haye de 1907 sur la neutralité qui prévoient qu'en cas de guerre un Etat neutre est tenu d'appliquer de façon égale aux deux belligérants toutes mesures commerciales restrictives ou prohibitives. La Suisse évidemment devait faire oublier les livraisons unilatérales de matériel militaire au Reich allemand. Certains parfois assimilent la neutralité à une règle si forte qu'en toutes circonstances elle dicterait le comportement politique, comme d'autres croient qu'une loi morale est applicable à toute conduite, quel que soit le contexte. Or la casuistique de notre neutralité eut ses douleurs, ses bons pères, ses jésuites.

Je lisais les dépêches sur la guerre civile yougoslave. La Communauté des Douze ne cache plus ses divergences sur la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie. L'affrontement entre la France et l'Allemagne est feutré, mais déclaré. S'observe cette loi de physique politique qui veut qu'une confédération tende vers la neutralité (ou l'inaction) parce que les forces qui la composent tirent en sens opposé et se neutralisent.

Ce glissement de l'Europe vers la neutralité devrait nous rassurer sur le sort et l'accueil que la Communauté pourrait réserver à la Suisse. Mais la

Communauté, loin de reconnaître l'évolution naturelle de la politique intérieure de toute confédération, cherche au contraire par l'Union politique à se doter d'une force d'intervention, diplomatique, militaire peut-être un jour, pour peser avec un poids efficace sur les événements. C'est un paradoxe et une illusion, qui rendra d'autant plus difficile la négociation que la Suisse s'apprête à engager.

Je découvre la déclaration de René Felber sur la neutralité. Il esquisse une évolution. Y renoncer en ce qui concerne l'Europe, dont nous sommes désormais solidaires en cas de menace extérieure. La maintenir rigoureuse pour les pays extérieurs à l'Europe. Séduisant en apparence, car l'idée de l'alliance, où l'on porte secours aux Confédérés, est naturelle aux Suisses. L'alliance confédérale serait étendue à l'Europe.

Mais cette déclaration préalable rendrait évidemment moins crédible notre neutralité absolue avec les tiers non européens au moment où la Communauté se veut, elle, plus interventionniste. D'autre part la Suisse a adopté, notamment lors de la guerre du Golfe, une neutralité différentielle, en participant au blocus décidé par les Nations unies. Dans ce contexte on voit mal le sens d'une neutralité maintenue rigoureuse pour les Etats extérieurs à l'Europe. Serait-ce simplement le refus de participer à un corps expéditionnaire ?

La neutralité, chacun l'admet, n'a plus les raisons d'être que lui assignait de l'extérieur (il y a aussi les justifications internes) le Traité de Münster en Westphalie, ou celui de Paris en 1815, ou le Congrès de Vienne. Certains en concluent qu'il faut y renoncer.

Mais au profit de quoi ? Personne ne sait.

Même ébréchée, elle demeure une donnée positive du jeu international, encore utile aux autres nations. Ne pas jeter ce qui n'est pas périmé.

AG

Le choix de l'amnésie

Le Conseil fédéral s'appuie sur une motion de la Commission d'enquête parlementaire (CEP I) pour proposer la destruction des fiches de la police fédérale. Il s'agit d'une interprétation erronée du texte adopté par les Chambres.

(jd) Il est encore temps de revenir sur cette affaire puisque le Parlement a dû repousser son examen à une prochaine session. On sait que dans un projet d'arrêté, le Conseil fédéral propose aux Chambres une procédure simplifiée pour la consultation des dossiers par les personnes intéressées et la destruction de la majeure partie des documents accumulés par la police fédérale.

Une tâche sous-estimée

Lorsqu'il y a près de deux ans, le Conseil fédéral décidait d'ouvrir à la consultation des personnes touchées les fiches et dossiers établis à leur sujet par la police fédérale, il escomptait 20 à 30 000 demandes. En réalité près de 300 000 requêtes sont parvenues au préposé spécial. D'où la décision raisonnable de donner la priorité à la consultation des fiches. L'opération est maintenant terminée. Reste encore les dossiers, compilation de rapports de police, de correspondances diverses, de coupures de presse et autres procès-verbaux d'écoutes téléphoniques, classés par domaines d'activités, par types d'organisation, par événements, plus rarement par personnes. La recherche de tous ces documents et l'extraction des passages concernant un individu requerraient un travail énorme, mal estimé au moment où la décision fut prise d'autoriser une très large consultation. Aussi le Conseil fédéral, revenant sur sa décision initiale de totale ouverture, propose maintenant de limiter la consultation des dossiers à celles et à ceux qui ont déposé leur requête avant le 1^{er} avril 1990, conformément à l'ordonnance de l'époque; les requérants plus récents devront rendre vraisemblable qu'ils ont subi un dommage. La solution paraît raisonnable dans la mesure où elle tente de concilier la faisabilité de l'opération et le droit du lésé à obtenir réparation.

Il en va tout autrement du tri et de la destruction des documents que le Conseil fédéral qualifie de superflus, parce que plus nécessaires aux tâches de protection de l'Etat. Pour justifier cette grande lessive, le gouvernement se réfère à une motion de la Commis-

sion d'enquête parlementaire (CEP), adoptée par le Parlement, qui demande la destruction des inscriptions et des documents dépassés. Or cette justification ne tient pas. En effet la CEP exige qu'à l'avenir la police fédérale modifie ses méthodes de travail, à savoir qu'elle procède à une épuration régulière des informations devenues inutiles, de manière à protéger au mieux les droits des personnes. Cette exigence porte sur le présent et le futur, pas sur le passé. Les fiches et les dossiers qu'il est question de faire disparaître sont déjà maintenant soustraits au regard de la police fédérale et placés sous la responsabilité du préposé spécial. La destruction prévue n'a donc rien à voir avec la protection des droits fondamentaux des particuliers. L'archivage de ces documents — inaccessibles à jamais à la police fédérale et durant 35 ans aux historiens — constitue donc une protection suffisante.

L'Histoire n'est pas définitive

En réalité, ce que propose le Conseil fédéral, c'est de faire disparaître les traces d'une période peu glorieuse. On rétorquera que le gouvernement a commandé un rapport historique sur cette période, qui devrait paraître prochainement, et qu'ainsi la mémoire des activités de la police politique sera suffisamment préservée. On ajoutera que l'arrêté prévoit la conservation par le préposé, sur la base de critères édictés par le Conseil fédéral, des documents relatifs aux partis, organisations et personnalités célèbres de la vie politique et qui présentent un intérêt historique. Tout cela est insuffisant. Une bonne partie des sources sur lesquelles se sont appuyés les experts pour rédiger leur rapport vont disparaître. Ainsi leurs conclusions ne pourront plus être critiquées et complétées ultérieurement. Or l'Histoire n'est jamais écrite définitivement: si les sources utilisées par Edgar Bonjour pour écrire l'histoire de la neutralité suisse durant la dernière guerre avaient été détruites, jamais Erwin Bucher n'aurait pu publier son récent ouvrage qui donne du conseiller fédéral Pilet-Golaz une image beaucoup plus positive que celle qu'avait propa-

gée Bonjour. Par ailleurs on ne peut admettre que le tri des documents dignes d'être archivés soit confié au seul préposé selon des directives gouvernementales: ni le préposé ni le collègue gouvernemental n'ont la légitimité et les compétences professionnelles pour faire ce choix. D'ailleurs en insistant sur le fait qu'il veut sauvegarder les fiches et dossiers des partis et des personnalités politiques, le Conseil fédéral ne fait que confirmer son incompréhension de ce qui est en jeu dans cette affaire: non pas tant des informations sur telle organisation ou tel politicien qu'un ensemble de données propres à éclairer, à travers les méthodes de travail de la police fédérale, la représentation des dangers auxquels la Suisse a cru être exposée, le fonctionnement des institutions et la conception de la démocratie qui a prévalu durant des dernières décennies.

Le Ministère public et sa police ont joui d'une très large liberté d'action, favorisée par des contrôles très lacunaires de la part des autorités politiques, Conseil fédéral comme Parlement. Ces autorités sauront-elles aujourd'hui prendre leurs responsabilités en faisant le choix courageux de la mémoire ? ■

MÉDIAS

Le Parti socialiste genevois va se relancer dans l'édition. Outre le projet d'hebdomadaire socialiste romand et le lancement d'un mensuel intitulé *Débat*, par la section Genève-ville, le PSG s'intéresse au lancement d'un hebdomadaire genevois de gauche indépendant.

Chez les grands quotidiens la lutte est devenue toujours plus dure. Le groupe Jean-Claude Nicole (Ci-Com) a fait l'objet d'un rapport très critique de Philippe Schindler, analyste financier de la banque privée genevoise Ferrier Lullin & Cie, repris par le quotidien économique *AGEFI* (8.1.).

Au Tessin, le quotidien radical *Il Dovere* a dénoncé l'accord qui le lie avec le Parti radical tessinois. Il s'agit de reconsidérer les liens du journal et du parti. Une collaboration avec le tri-hebdomadaire locarnais de haut niveau *Eco di Locarno* pourrait être envisagée.

Consulter moins, mais mieux

La semaine dernière (DP n° 1066), Yvette Jaggi a critiqué la manière dont sont menées les procédures de consultation fédérales qui précèdent tout acte législatif. Si cette manière de faire ne sert, dans la plupart des cas, plus à rien, par quoi la remplacer ?

(pi) Il n'y a pas lieu, parce qu'elle ne remplit plus l'office que l'on attend d'elle, de passer la procédure de consultation par pertes et profits. Un sérieux réaménagement est par contre nécessaire, qui ne nécessite aucune modification législative: la Constitution se borne à prévoir une consultation des cantons et, dans quelques cas, des

«groupements économiques intéressés», sans en préciser les modalités.

Il est fréquent que des lois soient préparées par des commissions d'experts ou que de telles commissions soient associées à leur élaboration. Les principales organisations nationales sont représentées dans ces commissions et une consultation formelle par la suite ne devrait

plus être organisée. Elle a en effet pour conséquence de «déresponsabiliser» les membres de la commission, puisqu'ils savent que leur avis n'engage qu'eux et que leur comité pourra à nouveau se prononcer. Même effet pour les organisations représentées qui ne sont pas suffisamment motivées à déléguer la personne la plus compétente. Le système des commissions présente par ailleurs l'avantage de permettre un échange: le représentant d'une association ne se contente pas de défendre un avis, mais peut informer son comité sur les raisons de tel ou tel choix, auquel il s'est ou non rallié.

Pour ce qui est des cantons, on peut imaginer de remplacer la procédure de consultation écrite par le recours aux conférences des chefs de département concernés, auprès desquelles un projet de loi est présenté puis discuté. La même conférence pourrait également déléguer un ou deux conseillers d'Etat dans une commission d'experts.

Autre méthode de consultation possible, les contacts directs: un conseiller fédéral ou un chef d'office, en fonction de l'importance du sujet, peut organiser des entretiens informels avec des représentants d'organisations soit au cours de l'élaboration d'une loi, soit avant de la soumettre au Conseil fédéral. Enfin, une formule quelque peu remaniée des «entretiens de Watteville» qui réunissent le Conseil fédéral et les partis gouvernementaux pourrait servir à prendre l'avis des partis politiques.

Dans tous les cas, il serait possible de gagner du temps par rapport au système actuel: il n'y aurait plus besoin que le Conseil fédéral se prononce sur un avant-projet, puis sur un projet définitif en fonction du résultat de la consultation (dont on a vu la semaine dernière le bénéfice que sait en tirer l'administration pour défendre son propre point de vue). La consultation serait en effet intégrée à la phase préparatoire.

La responsabilité politique du gouvernement devrait se trouver renforcée par ces aménagements. Le rôle des participants aux procédures de consultation n'est pas de se substituer au Conseil fédéral, mais de lui indiquer des tendances. A lui ensuite de tenir compte — ou non — des avis exprimés et d'assumer ses décisions.

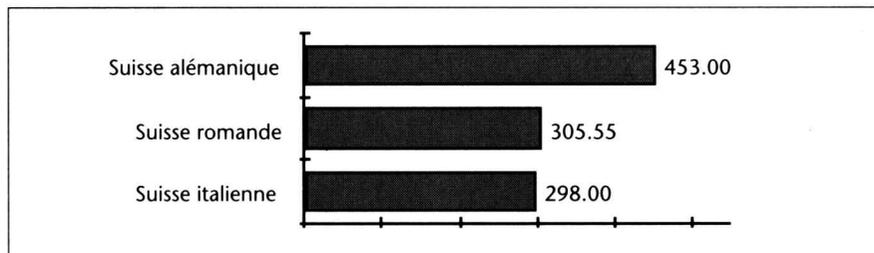
D'autres solutions existent. Il ne s'agit pas d'en choisir une et d'écarter les autres, mais bien d'introduire une bonne dose de souplesse dans cet exercice d'une excessive rigidité. ■

Le prix de la minute

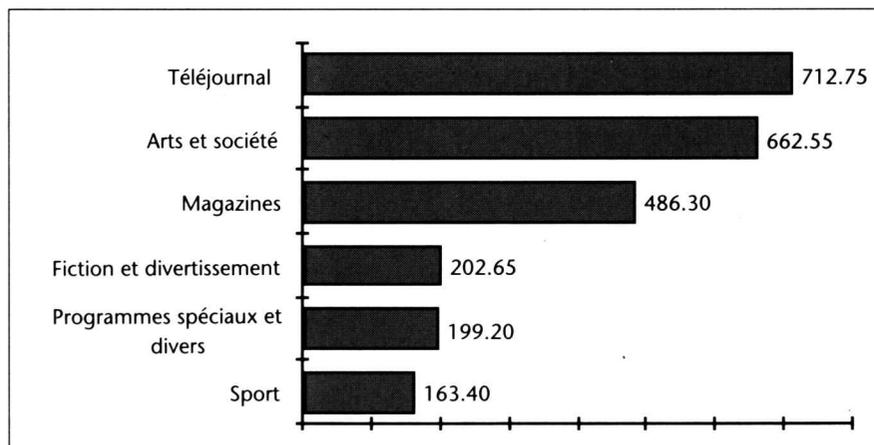
(réd) A titre de contribution au débat sur la répartition des ressources en provenance de la taxe TV entre les régions linguistiques, nous publions ci-dessous le prix de la minute d'émission pour chacune des trois chaînes nationales.

Le graphique 2 illustre le prix de la minute en fonction du genre d'émission.

(Graphiques DP; source: SDES)



Graphique 1. Prix (en francs) de la minute d'émission pour les trois chaînes nationales.



Graphique 2. Prix (en francs) de la minute d'émission à la Télévision suisse romande, en fonction du genre.

Ne me faites pas un dessin !

Paradoxe: dans une société de l'image, davantage de personnes comprennent un texte qu'un graphique...

(pi) De la journée organisée la semaine dernière à l'Université de Genève sur l'illettrisme, nous retiendrons un des résultats de l'étude dirigée par le professeur Roger Girod: «Près de la moitié [47%, réd] de la population genevoise titulaire d'un passeport suisse n'a pas réussi à comprendre un graphique simple illustrant les explications adressées par le Conseil fédéral à tous les électeurs et électrices en vue d'une votation.» (Sondage sur un échantillon probabiliste de 1401 habitants du canton de Genève âgés de 20 ans et plus, réalisé en 1990.)

Il faut bien faire la différence, pour éviter les malentendus, entre ne pas chercher à comprendre (les personnes qui se désintéressent de l'objet d'une votation et ne cherchent pas à connaître la signification d'un graphique), et ne pas réussir à comprendre (les personnes dont il est question ici et qui, en présence d'un graphique simple, ne parviennent pas à en comprendre le sens).

Des illettrés débrouillards

Les autres résultats de cette étude montrent qu'entre 8 et 14% environ des Suisses n'arrivent pas à effectuer une simple opération de calcul ou à chercher une adresse et un numéro de téléphone dans l'annuaire. Ces chiffres ne sont pas réellement nouveaux et ils correspondent à d'autres études faites en France et aux Etats-Unis notamment. On sait aussi qu'une grande partie des personnes concernées développent des moyens pour ne pas laisser paraître ce handicap et sont intégrées socialement. Elles n'en sont pas moins dans une position fragile: il est significatif que l'existence d'illettrés ait été plus particulièrement remarquée au moment de la montée du chômage, période où les personnes qui maîtrisent mal la lecture et l'écriture sont désavantagées, notamment pour chercher un nouvel emploi.

Mais revenons au graphique du Conseil fédéral. On sait le succès croissant de l'infographie: les agences de presse offrent de plus en plus de graphiques à leurs abonnés et les journaux, du plus populaire au plus élitare, proposent quotidiennement à leurs lecteurs plusieurs informations résumées graphiquement.

Certaines ne font que reprendre sous une autre forme des chiffres présentés dans un article. Mais d'autres, surtout dans les journaux «populaires», constituent des informations en soi et ne sont accompagnées que d'un bref commentaire. Elles ont certainement un taux de «lecture» plus important que si elles étaient présentées sous une forme écrite, mais il faut bien convenir qu'elles sont plutôt moins bien comprises: si une personne sur deux ne comprend pas un graphique simple, une sur dix environ ne comprend pas un article de journal de même niveau...

Autre paradoxe: c'est l'image, le visuel, qui permet aux illettrés de se tenir au courant: nul besoin de lire le journal pour connaître les actualités, la télévision et la radio peuvent suffire. Mais il vaut la peine de se demander à quel point le fait de privilégier l'image par

rapport au texte ne contribue pas à son tour à «produire» des illettrés parce que, dans bien des cas, l'illettrisme ne vient pas de carences scolaires mais touche des personnes qui ont perdu les connaissances de base qu'elles avaient acquises à l'école, par manque d'occasions de les utiliser.

Drôles de spécialistes

Ce qui frappe encore dans le résultat de ce sondage, c'est aussi la responsabilité des «spécialistes»: les brochures du Conseil fédéral sont confiées à des professionnels de la communication qui prennent soin de fournir des explications accessibles à tout un chacun. On peut supposer les graphiques soigneusement élaborés pour en favoriser la compréhension. Eh ! bien, malgré cela, près d'une personne sur deux n'en comprend pas le sens.

Les médias privilégient l'image, le court, le rapide, parce que ce style est censé correspondre aux lecteurs et aux téléspectateurs d'aujourd'hui. Il ne serait pas inutile de savoir si ce mode de communication est encore efficace pour transmettre de l'information. ■

NOTE DE LECTURE

Les instruments d'action de l'Etat

Dans la pratique et l'imaginaire de l'administré, l'action de l'Etat se traduit pour l'essentiel par la prolifération de règlements, de prescriptions qui tissent un réseau dense d'obligations et d'interdictions. D'où ce sentiment largement répandu de ras-le-bol à l'égard d'un Etat soupçonné de vouloir tout réglementer dans les plus petits détails. D'où ces récriminations répétées à l'encontre de certains milieux pour qui cet état de fait et de droit conduirait à l'asphyxie de tout esprit d'initiative.

Si l'attention se fixe sur cette inflation prescriptive réelle mais aussi parfois imaginaire, l'opinion ignore largement les nouveaux instruments que l'Etat met en œuvre pour réaliser les objectifs collectifs; et là il n'est plus tant question d'exiger des comportements de manière autoritaire que de convaincre, d'inciter, de négocier avec ceux dont la coopération est nécessaire.

Ces nouveaux modes d'action, s'ils ne semblent pas faire problème, vont

pourtant occuper une place toujours plus centrale dans la gestion des sociétés, tant il est vrai que la complexité des problèmes à résoudre et leur interdépendance exigent une intervention plus subtile que le pilotage autoritaire à coup de règlements.

C'est l'intérêt de l'ouvrage publié sous la direction de C.-A. Morand que d'aborder quelques-uns de ces instruments nouveaux, de présenter leurs caractéristiques et les problèmes qu'ils posent: la planification qui, sans grand bruit, tente de remédier à la sectorialisation de l'action publique et de l'administration; le budget et la gestion financière, des instruments certes anciens, mais qui se révèlent essentiels à la promotion d'objectifs structurels ou conjoncturels; les recommandations, telles celles édictées par la Commission des cartels; l'information et la formation qui souvent sont indispensables à la réussite de certaines politiques; les contrats publics qui permettent à l'Etat d'exiger de la part des bénéficiaires des comportements particuliers (par exemple l'obligation de respecter les conventions collectives de travail); les conventions, comme celle qui a lié les banques à la Banque nationale, et les

Des corneilles et des rats

Le dernier bulletin de l'Association universitaire pour le bénéfice de l'environnement (AUBE) contient un dossier TSOL qui souffre d'ancienneté; les analyses que l'on a pu lire, dans DP notamment, après la mise en service de ce... métro ? tramway ? train ? (les avis sont encore partagés) le rendent un peu caduc, même s'il est sympathique d'y retrouver Pierre Imhof, interrogé par la rédaction d'AUBE.

Ecologie intéressée

Les réflexions sur l'avenir de l'écologie me paraissent en revanche plus neuves; il semble qu'il convienne désormais de faire une nette distinction entre les notions de nature et d'environnement: «[...] le terme "environnement" [est] réservé, dans l'esprit des gens, à la portion des éléments naturels indispensables à la survie de l'homme [...]. L'homme veut bien cesser de polluer l'eau quand il risque d'en souffrir lui aussi (protection de l'environnement), mais il est bien moins facile de le convaincre de tout simplement laisser tranquille un bout de rivière ou de forêt (protection de la nature).»

Après la chute du communisme, les écologistes, qui introduisent la nature comme une «nouvelle entité» en politique, représenteront-ils «l'ultime opposition»? se demande l'un des auteurs. Et de rappeler les désastres que le monde connaît, Tchernobyl et sa future des-

négociations dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire.

L'Etat interventionniste fait non seulement usage d'instruments nouveaux, il a également transformé en profondeur les instruments classiques comme la loi et le budget. Dans ce contexte la frontière entre droit et non-droit est devenue floue et les contrôles, juridictionnels et autres, censés contenir l'action de l'Etat se révèlent inadéquats. A noter que C.-A. Morand édite presque simultanément un ouvrage sur le même thème mais dans une perspective plus théorique et interdisciplinaire.

Jean-Daniel Delley

Les instruments d'action de l'Etat, Helbing et Lichtenhahn, Bâle, 1991.
L'Etat propulsif, Publisud, Paris, 1991.

endance, le réchauffement de l'atmosphère, la disparition des espèces: «Si nous continuons comme ça, il ne nous restera guère que les corneilles, les pigeons, les renards, les fouines et les rats.» Ce constat me rappelle un film de science-fiction vu il y a déjà quelques années à la télévision (j'ai oublié jusqu'à son titre). Il s'agissait de notre planète dans quelques centaines d'années, ou après une catastrophe nucléaire; les seuls animaux à avoir survécu étaient des dindes. Toute la richesse de notre faune réduite à cela: des dindes se reproduisant par parthénogénèse... Horrible!

Ce bulletin est aussi l'occasion pour l'AUBE de tirer le bilan d'une année d'existence: récupération du papier, gestion du site, conférences et visites à Dorigny. Le comité me permettra de rectifier la phrase «la présence d'une association "écologiste" universitaire (chose unique en Suisse)» en lui rappelant qu'il existe à l'Université de Genève le groupe Ecogest (on est moins poétique à Genève!) qui a, lui aussi, commencé sa carrière en empoignant le problème de la récupération du papier dans les bâtiments universitaires. Ecogest s'associe, dès le 14 janvier prochain, à l'exposition itinérante «La gestion des déchets» et «La protection des eaux» élaborée par le département des Travaux publics du canton de Genève, afin de se présenter et d'exposer ses objectifs.

L'Uni nature

Ce qui me paraît constituer l'intérêt essentiel de l'activité de l'AUBE, ce sont d'une part les visites organisées sur le site — même si elles ne sont pas très courues: il faut, là aussi, beaucoup de patience pour vaincre la paresse et l'ignorance de nos pareils —; d'autre part l'énorme travail pour aménager les abords des bâtiments de manière plus... naturelle: choix d'essences indigènes, création de haies, rabattage des plants pour obtenir des massifs denses dans les meilleurs délais, etc. Si Dorigny parvient à conserver un peu du charme campagnard d'autrefois, ce sera sans conteste grâce à ces efforts. Et nous échapperons peut-être à l'hégémonie des corneilles et des rats!

Catherine Dubuis

Sources: AUBE, Bulletin n°4, automne 1991; *Le Courrier*, 28-29.12.1991.

EN BREF

Le Prince Hans Adam vient d'accorder une interview au magazine non-conformiste du Liechtenstein *Löwezahn* (Dent de Lion). Il a déclaré avoir envisagé d'introduire sa propre monnaie, ce qui serait théoriquement possible. On sait que pour le moment le franc suisse circule dans le pays avec lequel nous sommes liés par un accord douanier.

Une bonne partie de la Suisse alémanique se réjouit en constatant que le nouveau collaborateur personnel du conseiller fédéral Villiger, le journaliste de la NZZ Kenneth Angst, âgé de 37 ans, avait milité dans un comité de soldats, collaboré au magazine *Tell*, bien connu des flics, et même à la *Wochen Zeitung*. Issu de la classe moyenne, il a su prendre à temps le tournant qu'il fallait.

Orchestre et radio

(ag) On sait que les restrictions budgétaires qui pèsent sur la radio romande menacent les orchestres, l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL) et moins gravement peut-être, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

Il est intéressant, dans ce contexte, de connaître l'effort de Radio-France (*Le Monde*, 6.1.).

Radio-France entretient trois formations: l'Orchestre national dirigé par Charles Dutoit, l'Orchestre philharmonique dirigé par Marek Janowski, la Maîtrise et les Chœurs.

L'ensemble de la musique coûte 320 millions à Radio-France. Plus de la moitié est consacrée aux orchestres.

La Radio suisse romande elle, sur un budget musical de 10 millions, en alloue 4 aux orchestres, OSR et OCL.

Compte tenu de la taille des deux pays et surtout de la répartition qu'impose à la Suisse sa structure fédéraliste, la Radio romande soutient la comparaison.

A une condition, une seule, que l'effort soit maintenu.

Mais la méconnaissance de ce rôle de la radio est illustrée par le Message fédéral sur un article constitutionnel encourageant la culture qui réussit à ignorer totalement cet apport essentiel. ■

POÉSIE ET CINÉMA

Rimbaud à l'écran

Peut-on porter à l'écran la vie de Rimbaud et en offrir une «connaissance cinématographique» ? Oui, répond Richard Dindo, qui justifie ainsi son dernier long métrage: «Arthur Rimbaud (une biographie)».

Dindo est sans doute le meilleur documentariste du cinéma suisse contemporain — et le plus détesté de la droite zurichoise qui par deux fois est parvenue à le priver d'un prix. Son enquête (avec Meienberg) sur *L'Exécution du Traître S, en Suisse* (1975) et son film sur les violences policières qui causèrent la mort de quatre jeunes Zurichois (*Dani, Michi, Renato und Max*, 1987) sont exemplaires. Les interviews de la famille de S. et d'un modeste menuisier qui fit partie du peloton d'exécution, celles des parents et amis des jeunes victimes sont bouleversantes. Elles m'ont révélé (tout comme *Le Chagrin et la pitié*) quels merveilleux instruments peuvent être la caméra et le micro pour capter la vérité des êtres et reconstituer un climat moral et politique.

Dindo ne pouvait procéder de la même façon pour Rimbaud: les témoins sont morts, l'iconographie est pauvre, les lieux ont changé. D'où le parti adopté: une enquête qui, faute de vrais interviews, sera un montage d'entretiens fictifs. Des acteurs incarnent la mère et la sœur de Rimbaud, son condisciple Delahaye, Izembard (un de ses professeurs), Verlain-

ne, Bardey qui fut son patron à Aden, Ilg qui l'a connu en Abyssinie. Leur rôle se limite à faire entendre les documents existants: «*Mot pour mot des choses dites ou écrites par les personnages réels*». Quant au poète, ce n'est qu'une voix off grâce à laquelle nous entendons des extraits de son œuvre et de sa correspondance.

Le grand absent

Dindo avait de bonnes raisons de ne pas nous montrer une «*doublure*» de Rimbaud. Mais c'était aussi prendre le risque de faire de Rimbaud le grand absent. Vide la rive de la Meuse où Delahaye nous raconte ses jeux d'enfant; vide la place Ducale de Charleville (qui n'est d'ailleurs ni celle d'autrefois ni celle d'aujourd'hui puisqu'on n'y voit ni piétons ni voitures); vide la chambre d'hôpital reconstituée où, devant un lit non défait, Isabelle raconte sa version de la mort du frère.

Parmi tous ces faux-vivants, Rimbaud serait-il, grâce à son œuvre, le seul vraiment présent? Mais Dindo n'utilise les textes du poète que comme des données (auto) biographiques au même titre que les autres témoignages. L'œuvre est pour lui document plus que monument, pour reprendre la distinction chère à Marcel Raymond. Pas question de chercher à rendre sensible la dynamique de l'œuvre et la poétique qui conduira l'adolescent aux proses «*inouïes*» des *Illuminations*. Il eût fallu pour cela d'autres témoignages, plus avertis, qui situent ces textes dans l'époque, les commentent et les évaluent. Au lieu de cela, la réalité familiale est illustrée par «*Les Etrennes des orphelins*». Quant aux «*Poètes de sept ans*», Isabelle en confirme la vérité autobiographique («*Tout petit, il écrivait déjà par plaisir*»). Dans cette espèce de montage, toute réflexion sur le vrai problème: que fait le poète Rimbaud du vécu d'Arthur Rimbaud, est éludée. Traité comme une donnée biographique et non pas comme un événement littéraire, «*Le Bateau ivre*» se réduit à une vingtaine de vers cités, tout juste bons à rappeler à ceux qui connaissent le poème sa trajectoire: le départ, l'exaltation, la retombée

(«*Mais vrai, j'ai trop pleuré ! les aubes sont navrantes*»).

Mais j'en ai surtout à la pratique, peu admissible, du collage. Telle «*citation*» des *Illuminations* ou d'*Une Saison en enfer* est en réalité la juxtaposition de fragments de deux, trois ou quatre textes différents. Ici aussi Dindo privilégie le contenu et fabrique un discours fictif au détriment du mouvement et de l'intégrité du poème. A cet égard surtout, le poète Rimbaud est le grand perdant.

Le denier Rimbaud

L'évocation du séjour à Aden et de l'aventure en Abyssinie est sans doute plus satisfaisante. Les sources ne sont plus des textes littéraires. Et les paysages filmés pourraient, parce qu'ils ont sans doute peu changé, être ceux que Rimbaud a parcourus avec une énergie forcenée. Le film donne donc une image satisfaisante et attachante du dernier Rimbaud. Mais dans la regrettable mise à plat que constitue cette biographie, la décision de Rimbaud de brûler les exemplaires d'*Une Saison en enfer* et son renoncement définitif à la poésie deviennent des péripéties sur lesquelles les témoins et le biographe ne s'attardent guère.

Sur les derniers mois de la vie de Rimbaud et sur sa mort, nous n'avons que le témoignage de sa sœur. Que sa version hagiographique d'une mort édifiante soit contestée par nombre de rimbaldiens — ou, tout au moins, que cette fin privée compte beaucoup moins pour eux (et pour notre patrimoine littéraire) que l'admirable journal d'un combat spirituel indéfini qu'est *Une Saison en enfer*, quel spectateur peu informé pourrait le savoir et y songer puisque le cinéaste s'interdit tout commentaire (à chacun son Rimbaud) ou toute évaluation des témoignages qu'il utilise. Et le titre que Dindo a donné à cette troisième partie: «*L'Ange en exil*», marque bien son refus d'ouvrir sur ce point le débat.

«*Rimbaud me passionne, me touche, m'émeut*», écrit Dindo. Fort bien. Mais je m'étonne qu'un cinéaste aussi averti ait entrepris de mettre en images un matériau presque uniquement verbal. Et qu'il ait cru qu'une telle biographie aiderait à faire mieux connaître une des grandes aventures de la poésie.

Jean-Luc Seylaz

DP Domaine
Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Catherine Dubuis (cd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Louis Cornuz, Jean-Luc Seylaz,

Jean-Christian Lambelet

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

La Fondation vaudoise pour le cinéma m'a fourni un dossier (le scénario accompagné d'un texte justificatif: *Pourquoi et comment un film sur Arthur Rimbaud*, d'où j'ai tiré les citations et les exemples que j'ai utilisés.

RÉACTION

Mais oui, mon ami !

La lettre de Laurent Moutinot, en réponse à mon article du 12 décembre 1991 intitulé «*Chômage et compensation de l'inflation*», est typique d'un genre de réactions épidermiques qu'on avait déjà observées antérieurement, par exemple lors d'une mémorable controverse au sujet de la spéculation. On propose un raisonnement, des arguments, une démarche, lesquels peuvent à l'occasion heurter les convictions idéologico-affectives de certains lecteurs. En retour, on recueille non pas des contre-arguments, mais des commentaires du genre «*Dites-vous cela pour satisfaire aux modèles économétriques ?*» Je ne m'y arrêterai donc pas, sauf sur un point. M. Moutinot évoque le fait que *DP* est un «*hebdomadaire de gauche*» qui «*m'ouvre ses colonnes*». J'entends par conséquent préciser que si je contribue de temps en temps par un article à *DP*, c'est qu'on me l'a demandé; que je le fais en mon nom propre et en toute liberté d'esprit; et aussi (absence de publicité oblige) à titre strictement désintéressé, c'est-à-dire par respect et sympathie pour *DP*, même si je suis loin de toujours partager toutes les prises de position de l'équipe rédactionnelle.

La lettre de Giancarlo Stella est d'un autre niveau, et je l'en remercie, mais je me demande néanmoins si son auteur a lu mon article assez attentivement. Par exemple, j'y écris ceci, noir sur blanc: «*Mais il n'y a pas que les salaires. La capacité concurrentielle de [l'] économie sera également préservée si les entreprises réduisent leur marge bénéficiaire. Naturellement, les deux choses ne sont pas mutuellement exclusives: le chômage sera d'autant plus faible qu'il y aura à la fois modération des salaires et des bénéfices bruts (rémunération du capital, amortissements, épargne des entreprises)*». Peut-on être plus explicite? Pourquoi dès lors, commenter que «*voir dans la rigueur salariale l'unique réponse au péril que constitue l'inflation serait faire preuve de réductionnisme*»? (Mise en évidence de moi).

Autre commentaire de M. Stella: «*A ce stade se pose une question générale: est-ce qu'une relance de la demande par une hausse des salaires ne serait pas bienvenue pour éviter une accentuation de la récession? Le débat reste encore ouvert.*» Tout le but de mon article était précisément d'examiner cette question. Néanmoins, revenons-y.

Soit un marché à la fois concurrentiel et

petit par rapport à l'ensemble de l'économie, ce qui permet d'y appliquer l'analyse dite d'équilibre partiel. C'est-à-dire qu'on admet que le revenu des acheteurs sur ce marché est pratiquement invariant par rapport à ce qui s'y passe. Dans ces conditions, une hausse des prix (les salaires, dans le cas du travail) au-delà du niveau d'équilibre se traduira nécessairement par un excédent d'offre (c'est-à-dire, par du chômage, dans le cas du travail). Cependant, le marché du travail est trop vaste pour qu'on puisse considérer que le reve-

nu global reste inchangé. D'où l'argument qu'une hausse des salaires peut servir à soutenir la conjoncture. Dans mon article, j'ai essayé de montrer que, dans le cas d'une petite économie ouverte et de ses industries d'exportation, on se trouve dans une situation proche de celle qu'on utilise en analyse d'équilibre partiel: une hausse des salaires se traduira à la fois par un pouvoir d'achat plus élevé pour une majorité de travailleurs et par la mise au chômage d'une minorité. Pour les marchés intérieurs, l'argument du soutien de la conjoncture peut se vérifier dans le court terme, mais certainement pas dans la durée.

Jean-Christian Lambelet

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

«L'Ensauvagement»

Parlons un peu de *Die Verwilderung*, d'Otto F. Walter, traduit en français par Michel Mamboury sous le titre de *L'Ensauvagement* (L'Aire 1989).

Une remarque, tout d'abord:

Me rendant à New York en 1987, j'avais proposé à l'attaché culturel suisse et au cercle suisse une conférence sur Keller. Et m'étais entendu répondre par la responsable que Keller était un auteur scolaire et poussiéreux qui n'intéressait personne... Douce Bécassine! Je remarque que ces dernières années, un des meilleurs écrivains suisses-allemands, Adolf Muschg, a consacré à l'auteur de *Martin Salander* un important essai; qu'un second écrivain de renom, Urs Widmer (*L'Été indien* - Zoé 1990) fait paraître *Le Fanion des Sept Braves*, de Keller, précédé d'une non moins importante préface; qu'un troisième écrivain, Meienberg, le fameux auteur (dans les deux sens de l'adjectif) de *Welt als Wille und Wahn*, ne croit pas perdre son temps en s'en prenant — violemment! — à Keller; qu'un quatrième enfin, Otto F. Walter, lui rend ce curieux hommage de citer son *Roméo et Juliette au village* tout au long de son propre roman, allant jusqu'à en recopier des paragraphes entiers!

De quoi est-il question dans *L'Ensauvagement*? De la tentative de quelques jeunes, dans les années 70, de vivre en communauté; de créer une société parallèle, qui ne soit pas basée sur le profit, sur le «*méto-boulot-dodo*», sur l'approbation des uns par les autres. Et — j'allais

écrire: bien sûr — de l'échec de cette tentative. Mais après tout, le Taciturne ne disait-il pas: «*Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de vaincre pour persévérer.*»?

«*Otto F. Walter ne se contente pas de raconter cette histoire et celle de la ville de Jammers, écrit Monique Laederach dans la prière d'insérer; (...) par un montage de documents, de citations et de réflexions, il lui donne un éclairage multiplié, du plus objectif au plus subjectif, si bien que le roman représente la somme d'une époque qui a été l'une des plus riches de notre siècle.*»

...et que son roman est l'un des plus riches qui aient paru ces dernières années! Le plus objectif:

«*L'oligarchie contrôle un nombre élevé de sociétés immobilières, financières, industrielles, commerciales (...) la colonisation du Parlement s'effectue ainsi: dès qu'un député d'un parti bourgeois est élu, l'oligarchie évalue son poids politique potentiel et lui offre alors une entrée au conseil d'administration ou bien la présidence d'une association patronale...*»

Non, je ne recopie pas un passage d'*Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, de Ziegler, mais quelques lignes du roman, p. 224... On songe, en lisant Walter, à toutes les «*utopies*» qui ont vu le jour tout au long de l'Histoire — de l'icardie de Cabet; des phalanstères de Fourier à l'abbaye de Créteil de Duhamel et de Vildrac: toutes différentes, toutes semblables... Un livre très attachant. ■

«Aller vite ? Oui, mais aller où ?»

Petit voyage dans une publication officielle qui réserve de bonnes surprises.

J'emprunte le titre de cet article à celui de l'historien burkinabé Joseph Ki-Zerbo, paru dans le numéro de novembre 1991 de la revue *ED (Entwicklung – Développement)*. Bien qu'éditée par deux administrations fédérales (la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire appartenant au Département fédéral des affaires étrangères, et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures rattaché au Département fédéral de l'économie publique), cette revue offre d'heureuses surprises, en forme de «sciage de la branche sur laquelle on est assis», phénomène toujours réjouissant.

Heureuse découverte

Tout d'abord, je garderai une éternelle reconnaissance à *ED* de m'avoir fait découvrir Georg Christoph Lichtenberg, humoriste allemand du siècle des Lumières (1742-1799), fort prisé d'André Breton qui lui a réservé une place dans son *Anthologie de l'humour noir*. Surmontant une magnifique photographie chamois d'un énergumène qui tente de s'élever à quelques pieds au-dessus du sol grâce à un assemblage de toiles figurant une aile (photographie dépourvue, hélas ! de la moindre référence), on peut lire : «*Le monde ne doit pas encore être très vieux, puisque l'homme ne sait pas encore voler.*» Il est vrai que, depuis Lichtenberg, l'homme a fait des progrès en cette matière. Voici, pour le plaisir, et avant d'en venir à des choses plus tristes, sinon plus sérieuses, quelques aphorismes :

L'homme aime la société, quand même ce ne serait que celle d'une chandelle allumée. Cette théorie psychologique équivaut, selon moi, à celle bien connue en physique, qui explique l'aurore boréale par le reflet des harengs.

Il s'émerveillait de voir que les chats avaient la peau percée de deux trous, précisément à la place des yeux.

Potence avec paratonnerre.

A la table où l'on jouait aux dés se trouvait une grande femme maigre qui tricotait. Je lui demandai ce que l'on pouvait gagner. Elle dit: rien! et lorsque je lui demandai si l'on pouvait perdre quelque chose, elle dit:

non! – Ce jeu me paraissait très important (février 1799).

Ce rêve de Georg Christoph Lichtenberg (et il me paraît très éclairant que ce soit *une femme* qui réponde ainsi) trouve un écho dans l'article de Paul Watzlawick, psychothérapeute autrichien, au chapitre du «Jeu des additions nulles»: la perte d'un des joueurs signifie la victoire de l'autre, une troisième possibilité étant totalement exclue. Le gain et la perte donnent, additionnés, toujours zéro, d'où le nom de jeu des additions nulles. Seule la possibilité que l'un et l'autre des joueurs puisse être perdant (ou gagnant) permet de débloquent la situation, hypothèse envisagée dans le rêve de Lichtenberg. On voit assez l'exploitation possible de cette réflexion dans le domaine des conflits armés et de leurs solutions.

Un très beau cahier de photographies noir-blanc de Luc Chessex se niche au cœur de ce numéro, qui présente aussi, côté réconfortant, un entretien avec Ursula Koch. Invitée à décrire sa vision idéale du monde, Ursula Koch insiste sur la nécessité de redonner aux communautés humaines un tissu serré de relations sociales, à la manière des sociétés primitives. Cette continuité, cette plus grande sécurité devraient être assurées en particulier par les femmes. Conviction qui répond à l'article de Claudette Werleigh en hommage aux femmes haïtiennes, qui cherchent à créer les conditions d'un monde solidaire basé sur les «valeurs asexuées de justice et d'équité». Et Ursula Koch: «*Les utopies des femmes ne sont pas des utopies de domination. Tout y est pensé davantage sous forme de réseaux, de manière beaucoup moins hiérarchique.*»

Voyage en Catastrophie

Enfin, je suis revenue comme d'un voyage en Catastrophie de l'article d'Edward Goldsmith, écologiste et philosophe britannique, fondateur de la revue *The Ecologist*. Celui-là ne fait pas dans la dentelle: «*De la manière dont les choses se déroulent actuellement, il suffira de quelques décennies pour que[la planète] cesse d'entretenir la vie d'organismes*

complexes tels que l'homme.» Pour Goldsmith, le pouvoir économique continue de pousser le politique vers des comportements aberrants et suicidaires, dont la prise en compte des critères humains, sociaux ou écologiques est totalement absente.

Notre société industrielle est incapable de résoudre les problèmes qui menacent la survie de notre espèce sur la terre; il faut lui substituer un nouvel ordre social, basé sur notre expérience — et nous les retrouvons — des sociétés traditionnelles. Non seulement l'homme traditionnel bénéficiait d'une très grande «richesse sociale» à l'intérieur de communautés homogènes et sécurisantes, mais il possédait aussi une grande richesse écologique; pour lui, le milieu naturel était la seule source de... «revenu».

On hurlera à la régression, bien sûr. Il n'en reste pas moins que ces sociétés étaient incontestablement viables, et que nombre d'entre elles sont restées relativement stables durant des millénaires. Que restera-t-il de la nôtre? On peut légitimement se le demander: «*Le temps est venu aujourd'hui de graver sur les bouteilles de Coca-Cola les plus beaux vers des grands poètes antiques, sans quoi la science et la technique, fruits de l'émotion et de l'intelligence humaines, ne seront pas loin d'un grand coup d'épée dans l'océan.*» (Sony Labou Tansi, écrivain congolais).

Catherine Dubuis

Source: *ED*, n° 35, novembre 1991. DDA, Eigers-trasse 73, 3003 Berne.

La bonne pédale

(*pi*) A chacun sa recette pour réduire les déficits des collectivités publiques. S'il en est une qui ne manque pas d'originalité, c'est celle à laquelle fait allusion Olivier Chevallaz, le municipal lausannois des Finances, dans l'éditorial du dernier *Journal communal*: «*Pour rétablir un équilibre ou tenter de le rétablir, on peut agir sur le frein en matière de recettes.*» Et le magistrat lausannois de poursuivre: «*Est-ce pourtant bien raisonnable de vouloir imiter ces remarquables pilotes qui jouent simultanément des deux pédales du frein et de l'accélérateur en permanence pour "balancer" leurs bolides d'une courbe à l'autre telle une voiture ivre qui cherche sa route ?*»

Et est-ce bien raisonnable pour un ministre des Finances de se mélanger les pédales, comme on dit dans l'arrière-pays ? ■